

AVIS PUBLIC

Demande d'autorisation de démolition 53, 59-59 A et 61, rue Prévost (arrondissement du Vieux-Longueuil)

AVIS est par les présentes donné de ce qui suit :

1. Le comité d'étude des demandes de démolition d'immeubles statuera sur une demande d'autorisation de démolition des immeubles situés aux 53, 59-59 A et 61, rue Prévost (arrondissement du Vieux-Longueuil).
2. Tous les plans et documents relatifs à ce projet sont disponibles pour consultation sur <https://www2.longueuil.quebec/avis>.
3. Toute personne souhaitant s'opposer à la démolition doit, dans les dix (10) jours de la publication du présent avis, soit jusqu'au **24 octobre 2022**, 23 h 59, faire connaître par écrit son opposition motivée à la greffière à l'adresse courriel greffe.CD@longueuil.quebec.
4. Une personne qui désire acquérir cet immeuble pour en conserver le caractère locatif résidentiel peut, tant que le comité n'a pas rendu sa décision, intervenir par écrit auprès de la greffière, Direction du greffe, à l'adresse courriel greffe.CD@longueuil.quebec, pour demander un délai afin d'entreprendre ou de poursuivre des démarches en vue d'acquérir l'immeuble.
5. Le comité d'étude des demandes de démolition statuera sur ladite demande à sa séance du **27 octobre 2022, à 13 h 30**, dans la salle du conseil de l'hôtel de ville de Longueuil, 4250, chemin de la Savane, Longueuil. Tout intéressé peut se faire entendre par le comité relativement à cette demande à ladite séance.

Longueuil, le 14 octobre 2022.

A handwritten signature in blue ink, appearing to read "Sophie Deslauriers".

Sophie Deslauriers, avocate
Directrice du greffe et greffière